



Communiqué de presse

Date 30 septembre 2025
Heure

« Travailler dans la culture » : un nouveau centre national de compétences créé par la Confédération

La Confédération institue un nouveau centre national de compétences baptisé « Travailler dans la culture », qui aura pour mission d'aiguiller acteurs culturels, organisateurs de manifestations et organisations culturelles pour les questions de sécurité sociale et de les sensibiliser à ces questions. Il informera aussi sur les offres qui existent déjà dans les régions et les complétera utilement. La Confédération réalise ainsi l'une des principales mesures prévues par le Message culture 2025-2028 pour améliorer les conditions générales du travail professionnel dans le secteur de la culture. C'est l'association Suisseculture Sociale qui a été chargée de concrétiser ce projet. Elle sera soutenue financièrement pour ce faire par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le centre de compétences « Travailler dans la culture » a notamment pour tâches de sensibiliser et d'informer les acteurs culturels, les organisateurs de manifestations et les organisations culturelles pour tout ce qui a trait aux conditions de travail et à la sécurité sociale. Il signalera par exemple les offres que les cantons, les villes et les diverses organisations professionnelles du secteur proposent déjà en la matière, et les complétera et développera au besoin. Le centre a aussi, entre autres tâches, celle d'encourager la mise en réseau et le transfert de connaissances entre les acteurs du secteur de la culture. Il a été mis sur pied d'entente entre l'OFC, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), en collaboration avec des autorités et institutions cantonales et régionales ainsi qu'avec des organisations d'acteurs culturels.

Le secteur culturel - des conditions de travail atypiques

Dans le secteur de la culture, les conditions de travail dites *atypiques* sont monnaie courante. Elles comprennent notamment le cumul d'emplois, les emplois de durée limitée, l'activité à titre indépendant et les formes de travail hybrides, qui vont souvent de pair avec de bas salaires ou une protection sociale insuffisante. C'est ce qui ressort du rapport [« La](#)

[sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse](#) » que la Confédération a publié à l'été 2023 en réponse à un postulat émis par le Parlement. Se fondant sur les recommandations qui y sont formulées, l'OFC a défini, en collaboration avec l'OFAS, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia et une délégation des organisations d'acteurs culturels professionnels, des mesures visant à améliorer les conditions de travail et la sécurité sociale dans ce secteur. Un mandat relatif à la création d'un centre de compétences a été mis au concours au printemps 2025 en application de l'une de ces mesures. Sur la base des résultats de l'appel d'offres et de recommandations d'experts externes, ce mandat a été attribué à l'association Suisseculture Sociale, qui disposera d'un budget annuel de 300 000 francs, de 2025 à 2028, pour fournir les prestations définies.

Suisseculture Sociale s'engage pour la sécurité sociale dans le secteur de la culture

L'association Suisseculture Sociale est au bénéfice d'une longue expérience dans le domaine de la sécurité sociale et des conditions de travail des acteurs culturels. Aujourd'hui déjà, elle fournit des prestations de services pour l'ensemble du secteur de la culture, et peut s'appuyer sur un solide réseau d'organisations, d'institutions de prévoyance, de partenaires étatiques, d'institutions culturelles et de professionnels de la culture. Depuis sa constitution en juin 1999, elle gère un fonds servant à soutenir les acteurs culturels professionnels en situation de précarité économique et sociale, et elle a octroyé pendant la pandémie de covid-19, sur mandat de la Confédération, l'aide d'urgence destinée aux acteurs culturels. En outre, Suisseculture Sociale fonctionne déjà comme centre de conseil et elle s'engage au niveau politique ainsi qu'au sein de la société civile pour mettre en place et développer la sécurité sociale des acteurs culturels professionnels.

Contact

Médias

Danielle Nanchen, cheffe de la section Création culturelle, Office fédéral de la culture, tél. +41 58 644 98 23, danielle.nanchen@bak.admin.ch